RÉSUMÉ

1. Le commerce constitue un levier essentiel du développement économique de la République démocratique du Congo (RDC). La RDC dispose d'un potentiel économique parmi les plus importants d'Afrique et du monde, soutenu par l'abondance de ses ressources naturelles, sa position géographique stratégique au centre du continent et la taille de sa population. Le pays possède d'importantes réserves de minerais stratégiques, un potentiel hydroélectrique considérable, de vastes superficies de terres arables, une population jeune ainsi qu'un accès privilégié aux marchés d'Afrique centrale, orientale et australe. Cette combinaison de ressources naturelles et humaines constitue un levier majeur pour la diversification économique, l'intégration régionale et l'intégration dans les chaînes de valeur mondiales. Toutefois, ce potentiel demeure largement sous-exploité.

2. Malgré l'abondance de ses ressources, la RDC fait face à d'importants déficits d'infrastructures, notamment dans les secteurs des transports, de l'énergie et des technologies. Ces contraintes sont aggravées par une gouvernance insuffisante et un niveau de corruption élevé. L'accès limité à l'électricité, à l'éducation, aux soins de santé et aux services essentiels freine la productivité et le développement du capital humain. Par ailleurs, les insuffisances des infrastructures de transport, en particulier routières et ferroviaires, limitent fortement la connectivité interne et l'intégration aux marchés extérieurs, constituant ainsi un frein majeur au commerce, à la diversification économique, au développement industriel et à la croissance économique. Ces difficultés sont exacerbées par la persistance de conflits armés dans certaines régions ainsi que par des faiblesses institutionnelles qui entravent la valorisation du potentiel économique national. Dans ce contexte, le développement du corridor de Lobito revêt une importance stratégique en offrant un accès plus efficace aux marchés internationaux et en améliorant les liaisons logistiques pour les exportations, notamment minières.

3. En 2024, le produit intérieur brut (PIB) par habitant s'élevait à environ 654 USD, situant le pays parmi les économies les moins prospères au monde en termes de revenu par habitant (205ème sur 218 pays). Le taux de pauvreté demeure extrêmement élevé, plaçant la RDC parmi les pays les plus pauvres au monde. En 2024, environ 73,5% de la population vivait avec moins de 2,15 USD par jour, ce qui témoigne de l'ampleur de la pauvreté. L'indice de Gini, estimé à 0,44 en 2020, traduit un niveau d'inégalités de revenus relativement modéré mais persistant.

4. Sur la période 2016-2024, la RDC a enregistré un taux de croissance économique moyen de 5,4%, supérieur à celui de l'Afrique subsaharienne. Toutefois, cette dynamique a été fortement perturbée par la pandémie de COVID-19, avec un ralentissement de la croissance, tombée de 4,4% en 2019 à 1,7% en 2020, en raison des restrictions sanitaires, du ralentissement de la demande mondiale et des perturbations des chaînes d'approvisionnement. Globalement, cette dynamique de croissance a été portée par les exportations, notamment du secteur extractif, qui a bénéficié de conditions de prix internationaux favorables.

5. L'inflation demeure élevée, bien qu'en recul, s'établissant en moyenne annuelle à 7,4% en 2025, contre 11,7% en 2024 et 19,9% en 2023. Face aux pressions inflationnistes, la Banque centrale du Congo avait fortement resserré sa politique monétaire, en relevant son taux directeur de 7,5% en janvier 2022 à 25% en août 2023. Ce taux a ensuite été progressivement réduit, à 17,5% en octobre 2025 puis à 13,5% en avril 2026. Malgré ces mesures, les tensions inflationnistes persistent. Le déficit budgétaire est resté modéré en 2024 (-1,3% du PIB), mais les finances publiques sont sous pression en raison de la hausse des dépenses sécuritaires et des investissements publics. La dette publique, bien que contenue, a augmenté pour atteindre 20,2% du PIB en 2025. Le compte courant reste déficitaire (3,8% du PIB en 2024), malgré une amélioration par rapport aux années précédentes.

6. Le secteur primaire demeure le principal moteur de l'économie congolaise, représentant 36,8% du PIB en 2024, contre 37,9% en 2016. Les industries extractives, notamment le cuivre, le cobalt, l'or et les diamants, constituent à elles seules 19,7% du PIB (contre 19,3% en 2016), tandis que l'agriculture, largement dominée par des activités de subsistance, y contribue pour 17,1% (contre 18,6% en 2016). Le secteur secondaire représente 26,9% du PIB (contre 21,8% en 2016), dont environ 18% proviennent des activités manufacturières. Le secteur des services contribue au PIB à hauteur de 33%, soit la même proportion qu'en 2016. Toutefois, la structure de l'emploi contraste fortement avec celle de la production. En 2025, l'industrie ne représentait que 8% de l'emploi total, une part inchangée par rapport à 2016, reflétant le caractère fortement capitalistique du secteur extractif. À l'inverse, l'agriculture concentre près de 59% de l'emploi (contre 60% en 2016), tandis que les services en représentent environ 33% (contre 32% en 2016). Ces parts

ont peu évolué depuis 2016, confirmant le rôle prépondérant de l'agriculture et du secteur informel dans l'absorption de la main-d'œuvre. La forte dépendance de la RDC au secteur minier engendre un risque de "syndrome hollandais", caractérisé par une mauvaise allocation des ressources vers les activités extractives au détriment des autres secteurs productifs. Cette situation freine la diversification économique, limite la création d'emplois et renforce la vulnérabilité du pays aux chocs liés aux cours des matières premières.

7. Les exportations et les importations ont connu une croissance rapide depuis le dernier examen de la RDC. Les exportations de la RDC demeurent fortement concentrées et peu diversifiées. Le secteur minier représente plus de 90% des exportations totales, traduisant une dépendance structurelle aux matières premières. Les flux commerciaux sont également géographiquement concentrés, principalement orientés vers l'Asie, en particulier la Chine, tandis que la part de l'Afrique demeure limitée. Malgré les ambitions d'intégration régionale, les exportations congolaises restent davantage compétitives sur les marchés européens et asiatiques que sur les marchés régionaux, notamment ceux du COMESA. L'indice des avantages comparatifs révèle un avantage comparatif dans les minerais et métaux entre 2016 et 2023, confirmant le renforcement de la dépendance au secteur extractif. En revanche, les importations de la RDC sont dominées par les machines et équipements électriques, et elles proviennent principalement d'Asie et du Moyen-Orient, la Chine étant le principal pays fournisseur.

8. La compétitivité des exportations congolaises demeure limitée par des coûts commerciaux élevés. Ceux-ci résultent principalement des lourdeurs administratives, des délais importants aux frontières, de la faiblesse de la coordination institutionnelle, du faible accès à une énergie électrique fiable et abordable, ainsi que de l'insuffisance des infrastructures logistiques et de transport. Ces contraintes augmentent significativement les coûts de transaction et réduisent la capacité des entreprises à faire face efficacement à la concurrence sur les marchés internationaux. Bien que des progrès aient été enregistrés dans certaines dimensions de la performance logistique, notamment le dédouanement et la qualité des services logistiques, les performances de la RDC restent inférieures à celles de la plupart des pays voisins. Ces insuffisances freinent la diversification des exportations et limitent l'intégration du pays dans les chaînes de valeur mondiales. Les importations sont assujetties à de multiples droits, taxes et prélèvements, qui accroissent leur coût et la complexité des procédures administratives, constituant ainsi une contrainte supplémentaire pour les opérateurs économiques.

9. Les flux d'investissements étrangers directs (IED) vers la RDC ont connu une progression soutenue entre 2016 et 2024, atteignant 3,1 milliards d'USD en 2024, soit 4,3% du PIB, contre 1,2 milliard d'USD en 2016 (3% du PIB). Toutefois, ces investissements restent fortement concentrés dans les industries extractives et, dans une moindre mesure, dans les services. Les secteurs des infrastructures et de l'agriculture captent une part relativement limitée des flux. Les principaux pays investisseurs incluent la Chine, le Royaume-Uni, l'Égypte, l'Inde et l'île Maurice. Malgré cette dynamique positive, la concentration sectorielle des IED souligne la nécessité de diversifier les investissements afin de renforcer leur contribution à la transformation structurelle de l'économie.

10. La RDC participe activement aux travaux de l'OMC dans le cadre de plusieurs groupes de négociation, notamment l'Organisation des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (OEACP), le Groupe africain, le G-90 et le Groupe des pays les moins avancés (PMA). Elle est également engagée dans des initiatives conjointes relatives à la facilitation de l'investissement et au développement des micro, petites et moyennes entreprises (MPME). La RDC a ratifié l'Accord sur la facilitation des échanges ainsi que l'Accord sur les subventions à la pêche le 11 juillet 2025. Malgré des progrès enregistrés depuis le précédent examen, le bilan du pays en matière de notifications demeure limité et reste en deçà de celui de la plupart des PMA. Depuis son accession, le pays n'a soumis que 38 notifications, dont 25 depuis 2016, portant principalement sur les services, la facilitation des échanges, les subventions et les mesures compensatoires ainsi que les mesures antidumping.

11. La RDC demeure engagée dans le processus d'intégration économique régionale, en tant que membre de plusieurs accords commerciaux, notamment le COMESA, la SADC, la CEEAC, la CAE et la ZLECAf. Toutefois, malgré cette participation, l'application effective des préférences tarifaires prévues dans le cadre de ces accords reste inexistante, en raison notamment de l'opposition de la Direction générale des douanes et accises (DGDA). Les droits de douane sont encore totalement perçus sur la base du tarif national, sans mise en œuvre systématique des régimes préférentiels. Cette situation réduit les avantages attendus de l'intégration régionale et limite l'accès des opérateurs économiques congolais aux marchés régionaux.

12. Le cadre juridique de l'investissement repose notamment sur le Code des investissements. Le pays a en outre adhéré à l'OHADA, au CIRDI et à la MIGA dont il applique les règles. L'Agence nationale pour la promotion des investissements (ANAPI) est la principale institution chargée de l'administration et de la mise en œuvre des mesures relatives aux procédures d'investissement. L'environnement économique reste affecté par des obstacles structurels importants, notamment la corruption, l'insuffisance des infrastructures, l'insécurité juridique, la complexité des procédures administratives, les coûts élevés des facteurs de production, la multiplicité des taxes et redevances et les conflits armés. L'accès au financement demeure limité, en particulier pour les petites et moyennes entreprises. Dans ce contexte, la poursuite des réformes visant à renforcer la gouvernance, simplifier les procédures et améliorer les infrastructures apparaît essentielle pour stimuler les investissements privés et soutenir la diversification économique ainsi que la croissance inclusive.

13. La généralisation du système SYDONIA World constitue la principale réforme de modernisation douanière menée au cours de la période à l'examen. Ce système a permis de dématérialiser les procédures douanières, notamment la soumission électronique des déclarations et des documents, contribuant ainsi à simplifier les formalités administratives. L'informatisation progressive des bureaux de douane a amélioré les délais de traitement, renforcé les contrôles basés sur la gestion des risques et accru la mobilisation des recettes douanières. En outre, l'interconnexion avec d'autres administrations a favorisé une meilleure coordination institutionnelle et une accélération du dédouanement des marchandises.

14. Les importations demeurent soumises à un contrôle obligatoire de la qualité des marchandises avant embarquement. La RDC applique, en principe, les dispositions de l'Accord de l'OMC sur l'évaluation en douane et utilise principalement la valeur transactionnelle comme base d'imposition. Des mécanismes de recours administratifs et juridictionnels existent en cas de contestation des décisions douanières. Toutefois, la RDC n'a pas encore notifié ses règles d'origine non préférentielles à l'OMC et n'applique pas de règles d'origine préférentielles, en raison de la mise en œuvre incomplète des accords régionaux.

15. Le tarif douanier de la RDC repose sur une structure à trois fourchettes de droits de douane (5%, 10% et 20%), appliqués à la quasi-totalité des lignes tarifaires. En 2026, ces taux couvraient respectivement 36,2%, 32,9% et 30,8% des lignes tarifaires. Le taux moyen simple des droits NPF s'établit à 11,3% en 2026, contre 11,2% en 2016, traduisant une stabilité globale du niveau de protection tarifaire. Les produits agricoles demeurent légèrement plus protégés (11,5% contre 11,1% en 2016) que les produits non agricoles (11,2%, inchangé par rapport à 2016). La RDC a consolidé l'ensemble de ses lignes tarifaires. La moyenne simple des taux consolidés est de 94,4%. L'écart important entre les taux consolidés et les taux effectivement appliqués laisse subsister une marge de manœuvre tarifaire considérable, susceptible d'accroître l'incertitude quant à l'évolution future de la politique tarifaire. Les exonérations fiscales et douanières demeurent importantes en RDC, notamment dans les secteurs minier, agricole et énergétique, tout en représentant un manque à gagner budgétaire substantiel pour l'État.

16. Outre les droits de douane, la RDC applique plusieurs taxes et redevances à l'importation, notamment les droits d'accise, la redevance administrative (2% de la valeur en douane), la redevance rémunératoire informatique (1% de la valeur c.a.f.), ainsi que la taxe statistique et la redevance d'entreposage. Ces prélèvements contribuent de manière significative au coût global des importations. En outre, la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) au taux standard de 16% est applicable aux importations comme aux biens de production locale. Des droits d'accise sont appliqués à une gamme limitée de produits, notamment les boissons alcoolisées et non alcoolisées, les produits du tabac, les produits pétroliers ainsi que d'autres biens ou services définis par la législation. Ils visent principalement à poursuivre des objectifs de santé publique, de protection de l'environnement et de régulation de la consommation.

17. Plusieurs prohibitions et restrictions à l'importation demeurent en vigueur pour des raisons liées à la santé publique, à la sécurité, à la protection de l'environnement et au soutien de la production nationale. Depuis 2024, des restrictions temporaires ont également été introduites sur certains produits manufacturés, dans le cadre de la politique de promotion du "Made in Congo", visant à encourager la transformation locale et à réduire la dépendance aux importations. Par ailleurs, la RDC n'a pas mis en œuvre de mesures antidumping, compensatoires ou de sauvegarde au cours de la période considérée.

18. Les marchés publics en RDC demeurent régis par la Loi de 2010, fondée sur les principes de transparence, de concurrence et d'égalité de traitement. Cependant, des préoccupations subsistent concernant le recours fréquent aux procédures non concurrentielles, notamment les marchés de gré à gré, ainsi que les insuffisances en matière de contrôle, de transparence et de gestion des contrats. Une évaluation récente faite par l'Autorité de régulation des marchés publics (ARMP) en 2020 a mis en évidence des faiblesses structurelles affectant l'efficacité, la transparence et la crédibilité du système, notamment en ce qui concerne le cadre juridique, les capacités institutionnelles, la planification et l'exécution des marchés, ainsi que les mécanismes de contrôle, d'audit et de lutte contre la corruption. Les pratiques de passation et de gestion des marchés demeurent souvent non conformes aux dispositions réglementaires, tandis que les retards de paiement, l'insuffisance des systèmes d'information et le faible suivi des recommandations d'audit continuent d'affecter l'efficacité de la dépense publique et la confiance des opérateurs économiques.

19. L'agriculture demeure le principal secteur d'emploi en RDC, mobilisant près de 59% de la population active, bien que sa contribution au PIB ait légèrement diminué au cours de la période considérée. Le pays dispose pourtant d'un potentiel agricole exceptionnel, estimé à environ 80 millions d'hectares de terres arables, appuyé par d'importantes ressources hydriques et une grande diversité agroécologique. Le potentiel halieutique est également significatif, en raison de l'abondance des fleuves, lacs et plans d'eau intérieurs. En outre, le potentiel d'élevage est considérable, avec environ 125 millions d'hectares de pâturages pouvant nourrir jusqu'à 40 millions de têtes de gros bétail et générer une production significative de viande, même en élevage extensif.

20. Malgré ce potentiel, le secteur agricole reste dominé par des exploitations familiales de subsistance, peu mécanisées et faiblement intégrées aux chaînes de valeur. Les faibles rendements s'expliquent par un accès limité aux intrants modernes, au financement, aux infrastructures rurales et aux services d'appui. Le secteur agricole est également affecté par l'incidence croissante des changements climatiques et des événements climatiques extrêmes, tels que les sécheresses, les inondations et les variations irrégulières des précipitations, qui compromettent le potentiel de production agricole et accroissent la vulnérabilité des producteurs. Les secteurs de l'élevage et de la pêche demeurent également peu développés. Par ailleurs, l'insécurité persistante dans certaines zones agricoles limite l'exploitation de vastes superficies de terres arables, perturbe les activités de production et réduit l'accès des producteurs aux marchés. Cette faible performance contribue à une insécurité alimentaire persistante et à une dépendance croissante aux importations alimentaires. Au cours de la période à l'examen, les importations alimentaires ont augmenté de manière significative, atteignant près de 3 milliards d'USD par an, et elles ont porté notamment sur les céréales, produits laitiers, huiles végétales et autres denrées de base. Cette situation contribue à un déficit commercial agricole structurel.

21. L'absence de politique agricole cohérente et suffisamment intégrée constitue l'un des principaux obstacles au développement du secteur. Le cadre actuel souffre d'un manque de vision stratégique, d'investissements insuffisants et de mécanismes de soutien peu adaptés aux producteurs. Une politique agricole rénovée devrait promouvoir une intensification durable de la production, le développement de chaînes de valeur compétitives, l'amélioration de l'accès aux marchés, au financement et aux technologies, ainsi que la transformation locale des produits agricoles. De telles réformes sont essentielles pour accroître la productivité, renforcer la sécurité alimentaire, réduire les importations, créer des emplois et faire de l'agriculture un moteur de diversification économique.

22. Le secteur minier constitue le principal moteur de la croissance économique et des exportations de la RDC. Le pays figure parmi les plus grands producteurs mondiaux de cuivre et de cobalt et dispose également d'importantes réserves d'or, de diamants, d'étain, de coltan, de zinc, de lithium et d'autres minerais stratégiques. Les exportations minières génèrent l'essentiel des recettes en devises et représentent la principale source de recettes publiques. La production a poursuivi sa progression au cours de la période considérée, mais le secteur reste confronté à plusieurs défis, notamment la faible transformation locale, les insuffisances infrastructurelles, la persistance de l'exploitation artisanale et des enjeux de gouvernance et de durabilité environnementale et sociale. Par ailleurs, les exportations de cobalt ont été suspendues par le gouvernement congolais entre février et octobre 2025 et, depuis cette date, elles sont soumises à des quotas.

23. Malgré son poids économique, la contribution du secteur minier à l'emploi demeure limitée en raison de son caractère fortement capitalistique et de la forte prédominance de la production artisanale. La majorité des emplois se concentre dans l'exploitation artisanale. Par ailleurs, la valeur ajoutée locale reste insuffisante, en raison du faible développement des activités de transformation et des chaînes de valeur intérieures. Le renforcement des liens entre le secteur minier et le reste de l'économie constitue un enjeu majeur pour accroître les retombées sur la croissance inclusive et l'emploi. Par ailleurs, en décembre 2025, la RDC et les États-Unis ont signé un Accord de partenariat stratégique visant à renforcer la coopération dans les minerais critiques, les infrastructures, la gouvernance minière et la sécurité régionale, tout en favorisant les investissements, le développement des chaînes de valeur et une exploitation durable des ressources minérales.

24. Le développement industriel de la RDC demeure limité. Les contraintes majeures incluent l'insuffisance de l'offre d'électricité, le prix élevé des intrants, les coûts logistiques élevés et la faiblesse des infrastructures. Le secteur manufacturier est principalement composé d'industries agroalimentaires, de matériaux de construction, de produits chimiques et d'activités de transformation liées au secteur minier. Les politiques publiques visent à promouvoir l'industrialisation, la transformation locale des ressources naturelles et le développement de zones économiques spéciales (ZES) afin de diversifier la base productive et de créer des emplois, mais leur mise en œuvre se heurte à d'importants défis structurels, notamment un climat des affaires peu favorable. Les ZES, qui bénéficient d'avantages fiscaux et douaniers, ciblent les secteurs à fort potentiel de développement, notamment l'agro-industrie, la transformation du bois, les matériaux de construction et la métallurgie. Par ailleurs, la RDC dispose d'un potentiel considérable en énergies renouvelables, en particulier hydroélectrique et solaire, qui demeure largement sous-exploité. Une meilleure valorisation de ce potentiel permettrait d'accroître l'offre d'électricité, d'améliorer la fiabilité de l'approvisionnement énergétique et de renforcer la compétitivité du secteur industriel.

25. Le secteur des services occupe une place croissante dans l'économie congolaise. Des progrès ont été enregistrés dans les télécommunications grâce à l'expansion des réseaux mobiles et d'Internet, ainsi que dans la modernisation progressive des services financiers portée par les innovations numériques. Toutefois, les infrastructures de transport demeurent insuffisantes pour répondre aux besoins du commerce intérieur et extérieur. L'amélioration des corridors logistiques, des routes, des chemins de fer, des ports et des infrastructures aéroportuaires reste essentielle pour renforcer la compétitivité globale de l'économie et faciliter les échanges. L'inclusion financière demeure faible, et l'accès au crédit du secteur privé, en particulier pour les PME et les femmes, reste limité. Cette situation freine l'investissement, la création et l'expansion des entreprises, entrave le développement de l'entrepreneuriat et constitue un obstacle au développement industriel.

26. En résumé, la RDC dispose d'un potentiel économique considérable, mais ce potentiel demeure largement sous-exploité. Le pays a engagé plusieurs réformes visant à moderniser son régime commercial, renforcer son intégration régionale et améliorer le climat des affaires, notamment à travers la modernisation des procédures douanières, la promotion des investissements et la participation aux initiatives commerciales multilatérales. Toutefois, la pleine réalisation de ces réformes nécessitera une mise en œuvre plus efficace, un renforcement de la gouvernance et une meilleure coordination institutionnelle. La compétitivité du pays pourrait être renforcée par la réduction des coûts du commerce, la simplification des procédures administratives, l'amélioration des infrastructures de transport et d'énergie, ainsi que par l'application effective des engagements pris dans le cadre des accords commerciaux régionaux. L'amélioration du climat des affaires passera également par le renforcement de la sécurité juridique, la rationalisation de la fiscalité, une plus grande transparence des marchés publics et la poursuite des réformes de gouvernance.